

Présentation du concours

Le Prix “Les sens interdits de Marie Hem” est un exercice de création littéraire.

Il est proposé aux participantes de composer une lettre d’amour, en réponse à la lettre attendue dans le roman *Les sens interdits* de Marie Hem, en langue française, nombre de caractères illimité. L’organisateur du concours est *Jeanne Magazine* avec la participation de Marie Hem.

Déroulement

Le concours se déroulera durant toute la durée du confinement et sera clôturé à l’annonce officielle du gouvernement annonçant la fin du confinement. La lettre de la lauréate sera dévoilée et diffusée dans le numéro de *Jeanne Magazine* suivant la fin du confinement.

Chaque candidate peut soumettre sa lettre par e-mail à l’adresse suivante :

mariehem.leditions@gmail.com.

Chaque candidate peut poster une oeuvre uniquement.

Le Prix est ouvert à toutes les femmes, âgées de 18 ans ou plus, résidant dans un pays francophone sans inscription préalable.

Les participantes peuvent concourir sous pseudonyme – c’est alors le nom accolé à leur oeuvre lors de sa mise en ligne – mais elles devront fournir aux organisateurs leur véritable identité et leurs coordonnées complètes. Les organisateurs doivent notamment pouvoir les joindre facilement pour organiser la remise de la récompense.

Toutes les données collectées sont utilisées par l’organisateur pour communiquer sur le concours. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d’un droit d’accès ainsi que d’un droit d’information complémentaire, de rectification, et le cas échéant, d’opposition sur les données le concernant. La lettre remportant le prix sera sélectionnée par l’écrivaine Marie Hem.

Lot : le prix de 1000 euros sera attribué à la lauréate.

Droits, garanties et responsabilités

Les participantes garantissent sur l’honneur qu’elles sont titulaires des droits d’auteur.

Les participantes garantissent que le texte qu’elles soumettent n’a pas déjà fait l’objet d’une publication.

Reproduction et diffusion

La lettre finaliste pourra être reproduite et diffusée par *Jeanne Magazine* et Marie Hem par tout moyen et sur tout support écrit ou audio, gratuit ou payant, sans limite de temps.

Les participantes garantissent aux organisateurs les droits de reproduction et de diffusion sur tous supports et par tous moyens, à titre non exclusifs de cette oeuvre. Les participantes peuvent la mettre en ligne ou la confier à un éditeur en faisant figurer la mention, en bas de l’oeuvre, « Création réalisée dans le cadre du Prix Les sens interdits de Marie Hem organisé par *Jeanne Magazine* », en caractères lisibles.

Toute personne participant au Prix “Les sens interdits de Marie Hem” aura, au préalable, lu et accepté le présent règlement.

Participer à ce concours implique l’acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le présent concours est soumis à la Loi française.

APS Editions - Jeanne Magazine

1 Interridi -

29770 Goulien